



DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962, modifié par le décret n° 202/1246 du 07 novembre 2012 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Philippe NEGRIER aux fonctions de Directeur Général du Crous Clermont-Auvergne à compter du 1er janvier 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 15 septembre 2014 portant nomination de Madame Marie-Christine GUILLOT, Attaché administration Hors classe au Crous Clermont-Auvergne,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

⇒ **Madame Marie-Christine GUILLOT** – Directrice adjointe :

suivant les détails énumérés dans l'**annexe 1** ci-après, et :

- 1) Courriers
- 2) Actes d'ordonnancement
- 3) Actes de gestion
- 4) En l'absence du directeur

ARTICLE 2 :

Madame GUILLOT et l'Agent Comptable du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 1^{er} janvier 2023

Spécimens de signature,

Le Directeur Général du Crous,

Marie-Christine GUILLOT

Philippe NEGRIER

ANNEXE 1

A la décision de délégation de signature de la directrice adjointe

1) Courrier

- Tous les courriers traités par la Direction du Crous Clermont-Auvergne

2) Actes d'ordonnancement

- Les bons de commande
- Attestations et certifications de service fait
- Tout document financier et budgétaire tels que :
 - Les demandes de paiement et ordres de reversements, certificats de ré-imputation relatifs aux dépenses imputées en section de fonctionnement et investissement
 - Les titres de recettes et réductions de recettes, certificats de ré-imputation relatifs aux recettes
 - La signature des ordres de paiement de l'ordonnateur
 - Les demandes de comptabilisation et demandes de versement

3) Actes de gestion

- Contrats de travail
- Décisions d'attribution d'aides au titre de l'action sociale
- Arrêtés collectifs et états de liquidation de toutes les bourses et aides gérées par le CROUS
- Documents divers relatifs aux Ressources Humaines
- Demandes de Visa auprès du CBR

4) En l'absence du directeur

- Admission sans garant
- Tous documents concourant à la vie des marchés publics (notifications, avenants, réceptions...)
- Plus globalement, tout document nécessaire au bon fonctionnement du Crous

Clermont-Ferrand, le 1^{er} janvier 2023

Spécimens de signature

Le Directeur Général du Crous,

Marie-Christine GUILLOT

Philippe NEGRIER